

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
03-02-17

Dossier complet le  
03-02-17

N° d'enregistrement  
2017-4436

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un parc public de stationnement de niveau R+3.  
Rue François Lévêque, Quartier du Grand Parc, à Bordeaux - 33 (Gironde)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale PARCUB Régie Communautaire d'exploitation de parc de stationnement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Jean Philippe NOEL, Directeur Général

RCS / SIRET 4 5 3 3 3 5 0 6 9 0 0 0 1 0 0 Forme juridique EPIC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°	La capacité du parc public de stationnement est de 357 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à la construction d'un parc public de stationnement de niveau R+3 dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux, au croisement des rues François Lévêque et du Docteur Finlay.

Sa capacité est de 357 places véhicules légers dont 8 places PMR, 7 places véhicules électriques et 1 place véhicule électrique PMR. Un espace 2 roues pour 12 motos et un espace vélos de 121m<sup>2</sup> (pour 80 vélos environ) sont aménagés à RDC. Par ailleurs, pour le fonctionnement du bâtiment, sont organisés au RDC, les locaux techniques (TGBT, cfo, cfa), un local poubelles et pour le personnel, un bureau d'exploitation et des vestiaires.

L'architecture du projet, avec ses façades ouvertes, classe le bâtiment dans la catégorie "Parking largement ventilé" au sens de la réglementation incendie.

Le parc de stationnement est conçu comme un équipement public de quartier, mutualisant notamment les stationnements des différents équipements alentours (Polyclinique Bordeaux Nord, logements d'Aquitains et d'InCité). Il propose également une offre publique de stationnement.

Ce parc sera exploité sans personnel sur site. Il sera télé-surveillé via le réseau intranet de PARCUB, depuis le poste central d'exploitation situé sur le parc de stationnement Front du Médoc quartier Mériadeck.

## 4.2 Objectifs du projet

La création de ce nouveau parking répond à une forte demande de stationnement qui occupe aujourd'hui un foncier important et contribue à rendre les espaces publics peu qualifiés et peu praticables pour les piétons. Par ailleurs, le quartier du Grand Parc est également engagé dans une opération de requalification urbaine, définie par le plan guide, d'après une étude réalisée par la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, les bailleurs sociaux Aquitanis, InCité et SNI. Ainsi le projet, tout en répondant aux attentes en terme de stationnement, participera à la re-qualification du quartier en améliorant la qualité des cheminements piétons (aménagement du parvis en lien avec la Polyclinique Bordeaux Nord (PNBA), diminution du parking aérien), tout en limitant les nuisances pour les habitants. Le parc de stationnement public du Grand Parc doit donc répondre aux besoins de stationnement des différents équipements alentours (Polyclinique Bordeaux Nord, logements d'Aquitainis et d'InCité) et proposer une offre publique de stationnement. Son mode de gestion favorisera le foisonnement afin d'optimiser son occupation et sa rentabilité. Il participera également au dispositif d'inter-modalité du secteur en proposant un espace 2 roues vélos et accueillera des véhicules propres avec des bornes de recharge pour des véhicules électriques. Le futur parc de stationnement se situe dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment, en forme de parallélépipède (largeur 32m, longueur 72.41m) occupe toute la parcelle d'une emprise de 2317,12m<sup>2</sup>, avec une hauteur d'acrotère fixée à 12m.

La durée prévisionnelle du chantier est de 12,5 mois, avec un démarrage des travaux prévu en septembre 2017.

Des installations provisoires de chantier seront mises en place durant la période de préparation et jusqu'à la fin du chantier (base de vie de chantier) conformément au plan d'installation de chantier validé par le Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé.

L'ensemble de l'emprise étant imperméabilisé en enrobé, l'aménagement du terrain pour les installations de chantiers ne nécessitent pas de travaux de VRD. Le chantier sera clôturé provisoirement.

Le chantier sera respectueux de l'environnement et du voisinage. Des mesures seront mises en oeuvre pour bien gérer les déchets, limiter la pollution de l'air, la pollution visuelle et les nuisances acoustiques au cours du chantier. Pour cela, le parking sera construit en filière sèche, à l'aide d'éléments préfabriqués pour réduire l'impact du chantier et les temps d'intervention sur site.

Les matériaux et produits à utiliser pour la construction du bâtiment devront présenter d'excellentes qualités environnementales (peintures et revêtements dans une gamme écologique). Les matériaux utilisés seront pérennes et nécessiteront un coût de maintenance nul, car inaltérable.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc de stationnement accueillera 357 places de stationnement équivalent voiture.

Le parc de stationnement est sécurisé et accessible au public par le biais d'une carte d'abonnement ou de ticket horaire. Il est exploité sans personnel sur site puisqu'il est télé-surveillé depuis le poste central d'exploitation situé sur le parc de stationnement Front du Médoc, quartier Mériadeck. Une équipe d'astreinte se rendra sur place sans délais au moindre incident signalé par les usagers au poste d'exploitation.

Les accès piétons / vélos sont différenciés des accès véhicules motorisés (auto et motos).

L'entrée/sortie des véhicules se fait depuis la rue François Lévêque, sur la façade Est. Les accès piétons et cyclistes se font sur les façades Nord et Sud, notamment depuis le parvis entre le parc de stationnement et la Polyclinique Bordeaux Nord.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction du parc de stationnement est soumise à une déclaration de permis de construire (art.R421-1 du code de l'urbanisme).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

La construction du parc de stationnement est soumise à une déclaration de permis de construire (art.R421-1 du code de l'urbanisme).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de places de stationnement véhicule - surface espace vélos - espace motos	357 places - 121m2 (80vélos) - 121m2
Surface parcelle - largeur / longueur	2 317,12 m2 - largeur : 32m/longueur : 72,41m
Surface de plancher brute totale du bâtiment	9 098 m2
Nombre de niveaux	4 : RDC + 3 niveaux organisés en demi-niveaux
- RDC / nombre de places	2 274, 48 m2 / 66 places + vélos + motos
- dont places véhicules électriques avec borne de recharge	8
- R+1 / nombre de places	2 274,48 m2 / 97 places
- R+2 / nombre de places	2 274,48 m2 / 97 places
- R+3 / nombre de places	2 274,48 m2 / 97 places
Locaux techniques à RDC	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue François Lévêque  
Quartier du Grand Parc  
Bordeaux

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 ° 34 ' 43 " 0 Lat. 44 ° 51 ' 47 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non <sup>x</sup>

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui <sup>x</sup> Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le Quartier du Grand Parc est engagé dans un programme de renouvellement urbain. Celui-ci s'appuie sur un plan guide définissant des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et réglementaires, établi par François Leclercq - Base - Ingétec pour le compte de la ville de Bordeaux dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de ce projet de renouvellement urbain.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle est actuellement occupée par du stationnement de surface privé à destination des logements d'Aquitanis .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

<sup>x</sup>

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La parcelle est soumise aux dispositions de la zone UP14 du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole, version présentée à l'arrêt. Il s'agit d'une zone urbaine d'activité économique diversifiée. Le parc de stationnement est considéré comme un service public ou d'intérêt collectif. La parcelle se situe dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Le site est d'autre part localisé dans l'emprise des crues historiques du PPRI actuellement en vigueur mais ne se situe pas dans les zones soumises à prescription. De plus dans le futur PPRI en cours d'élaboration, le site ne se situe pas en zone inondable d'après les cartes d'aléas.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le plan d'exposition au bruit de l'Aéroport de bordeaux Mérignac (approuvé par Arrêté préfectoral du 17/03/2009).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé par arrêté du 07/07/2005 et par délibération de la CUB du 21/07/06. Le PPRI est en cours de révision. Le terrain ne se situe pas dans les zones soumises à prescription (rouge, rouge hachurée bleue ou jaunes). Dans le futur PPRI est en cours d'élaboration, le site ne situe pas en zone inondable d'après la carte d'aléas.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle se situe dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle se situe dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, des prises d'eau seront réparties sur chacune des niveaux (1 par niveau) pour le nettoyage haute pression du parking et pour le local déchet. L'eau sera directement prélevée sur le réseau public.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment ne comporte aucun sous-sol. Le plancher bas du bâtiment se situera au niveau TN. En phase d'exploitation, tous les dispositifs seront mis en œuvre pour la collecte et le traitement des eaux pluviales issues des voiries avant rejet au réseau communautaire. Le projet prévoira la réalisation d'un bassin de rétention, d'un volume de 126 m <sup>3</sup> , volume calculé selon la feuille de calcul de Bordeaux Métropole. Ne disposant pas d'espaces suffisant pour faire un bassin aérien, celui-ci sera enterré, de type Système alvéolaire ultra-léger (SAUL), situé sous le futur parc de stationnement.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblais, le volume des terres excavées est très limité et réparti sur le terrain. En effet, le parc de stationnement ainsi que les locaux annexes seront construits au niveau TN.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura un impact négligeable sur la biodiversité, étant situé sur un terrain déjà urbanisé. D'ailleurs la parcelle est actuellement entièrement imperméabilisée puisqu'elle est utilisée en parking de surface en enrobé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des incidences ponctuelles comme tout chantier de construction peuvent avoir lieu (déversements accidentels, poussières...). Toutefois, les mesures mises en œuvre pendant le chantier et le principe de construction du bâtiment en filière sèche préviendra ces risques et limitera l'impact du chantier sur l'environnement et le voisinage.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un environnement urbain. Le chantier sera respectueux de l'environnement et du voisinage. Pour la phase d'exploitation, le bureau d'étude acoustique de la maîtrise d'œuvre déterminera le traitement acoustique adéquat du parc afin d'obtenir, d'une part, un confort acoustique satisfaisant à l'intérieur du parc, et d'autre part, de respecter la réglementation concernant l'impact sonore du bâtiment sur le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront effectués en période diurne. Une attention particulière sera portée à l'éclairage public, conçu pour le confort d'usage et limitation de consommation d'énergie. Ainsi, l'éclairage naturel est largement privilégié pour limiter la consommation. De plus l'éclairage nocturne sera limité par une gestion automatisée de l'éclairage par zone (mise en veille / allumage / intensité).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parc de stationnement est largement ventilé et n'est pas chauffé. C'est pourquoi, il n'occasionne aucun rejet particulier à l'exception des gaz d'échappement moteur des véhicules circulant au sein du parc de stationnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier les eaux de lavage du matériel seront traitées par décantation avant rejet au réseau d'eaux pluviales, les bases de vie seront raccordées à l'assainissement communautaire. En phase de fonctionnement, une attention particulière sera apportée au traitement qualitatif de l'ensemble du dispositif de collecte et de traitement des eaux pluviales provenant des parkings et voiries : un déboureur/séparateur à hydrocarbures sera mis en place. Dans le cadre de la solution compensatoire, un bassin de rétention est prévu : volume 126m3 / évènement pluvieux de type décennal / débit de fuite de 0.80l/s.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du chantier, une gestion sélective des différentes catégories de déchets sera mise en oeuvre, avec une surveillance continue et un suivi de traçabilité. En aucun cas, ne seront effectuées sur le terrain les opérations suivantes : mise en décharge de résidus de quelque nature que ce soit, incinération de résidus en plein air, dilution des déchets pour les évacuer dans le sol ou dans les réseaux publics.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet du parc de stationnement public s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du secteur du Grand Parc et répond de fait à des exigences minimales de qualité architecturale.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation du projet répond à besoin de stationnement et à une volonté, dans le cadre de la requalification des espaces publics, de limiter l'impact des surfaces de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mutualisation, le foisonnement,</li> <li>- l'organisation de l'intermodalité pour favoriser les déplacements doux.</li> </ul>



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui <sup>x</sup> Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Quartier du Grand Parc est engagé dans un programme de renouvellement urbain, notamment dans notre secteur avec la requalification des espaces publics piétons et circulés ainsi que la rationalisation du stationnement. Aquitanis envisage aussi la rénovation des bâtiments de logements alentours, dont Jarry qui borde le projet à l'Ouest. En parallèle, la Polyclinique Bordeaux Nord redéfinit son accès sur la rue du Docteur Finlay, au Nord de notre site et prévoit également des travaux d'extension.

Dans le cadre des études et de la phase chantier, une coordination fine est prévue entre les différents maîtres d'ouvrages, l'AMO du Projet de Renouvellement Urbain du Grand Parc, l'AMO coordination générale, et les bailleurs sociaux pour coordonner et planifier les interventions de chacun.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non <sup>x</sup> Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à la construction d'un parc public de stationnement de niveau R+3 et de 357 places pour répondre à un besoin de stationnement mutualisé et foisonné de ce secteur du Quartier du Grand Parc. Il est considéré comme un service public ou d'intérêt collectif.

Ce projet est intégré dans le plan d'urbanisme et dans le Plan Guide du secteur du Grand Parc.

Ce projet est compatible avec la révision du PLU et du PPRI.

Les incidences du projet en phase chantier sont limitées par le parti pris constructif du projet en filière sèche et éléments préfabriqués, des exigences environnementales pour les matériaux, et par une coordination entre maîtres d'ouvrages et AMO des différents projets engagés dans ce secteur.

En raison de l'ensemble des éléments pré-cités, il nous semble que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Parcub*

le,

18 JAN. 2017

**Le Directeur Général,**

Signature

**Jean-Philippe NOEL**

**PARCUB**

*Cellule Travaux Neufs*

9, terrasse Front du Médoc - CS 11935

33076 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 99 50 09

Mail : gzuber@parcub.com

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

Nom		Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	9	Extension	
	CS 119 35	Nom de la voie	Terrasse Front du Médoc
Code postal	33076	Localité	BORDEAUX
Tél.	0556995009	Fax	
Courriel		gzuber	@ parclub.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	NOEL	Prénom	Jean philippe
Qualité	Directeur Général		
Tél.	0556995004	Fax	
Courriel		fraux	@ parclub.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Date	Description	Statut

ETUDE D'IMPACT ANNEXES 8.1  
demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation d'une étude d'impact  
17 / 01 / 2017  
CONSTRUCTION DU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC  
"GRAND PARC" BORDEAUX



MAITRISE D'OUVRAGE

PARCUB  
9 Terrasse Front du Médoc CS 11935  
33076 BORDEAUX Cedex  
tel 05 56 99 50 00

MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE

MORE architecture  
174 rue Fondaudège - 33000 Bordeaux  
tel 05 47 29 32 82  
contact@more-architecture.fr

ARCHITECTE COTRAITANT

CoCo architecture  
La Touille/BP9 - 24250 Cénac et St Julien  
tel 05 53 31 10 42  
dordogne@cocoarchitecture.fr

B.E.T. STRUCTURE FLUIDES

SNC LAVALIN  
17 rue Paul Mesplé, ZAC Basso Cambo - 31106 Toulouse  
tel 05 62 72 41 41  
fax 05 53 53 28 19

B.E.T ACOUSTIQUE

CCVH Vincent Hédont  
72 rue Leybardie - 33000 Bordeaux  
tel 05 56 80 02 76  
vincent@hedont.fr

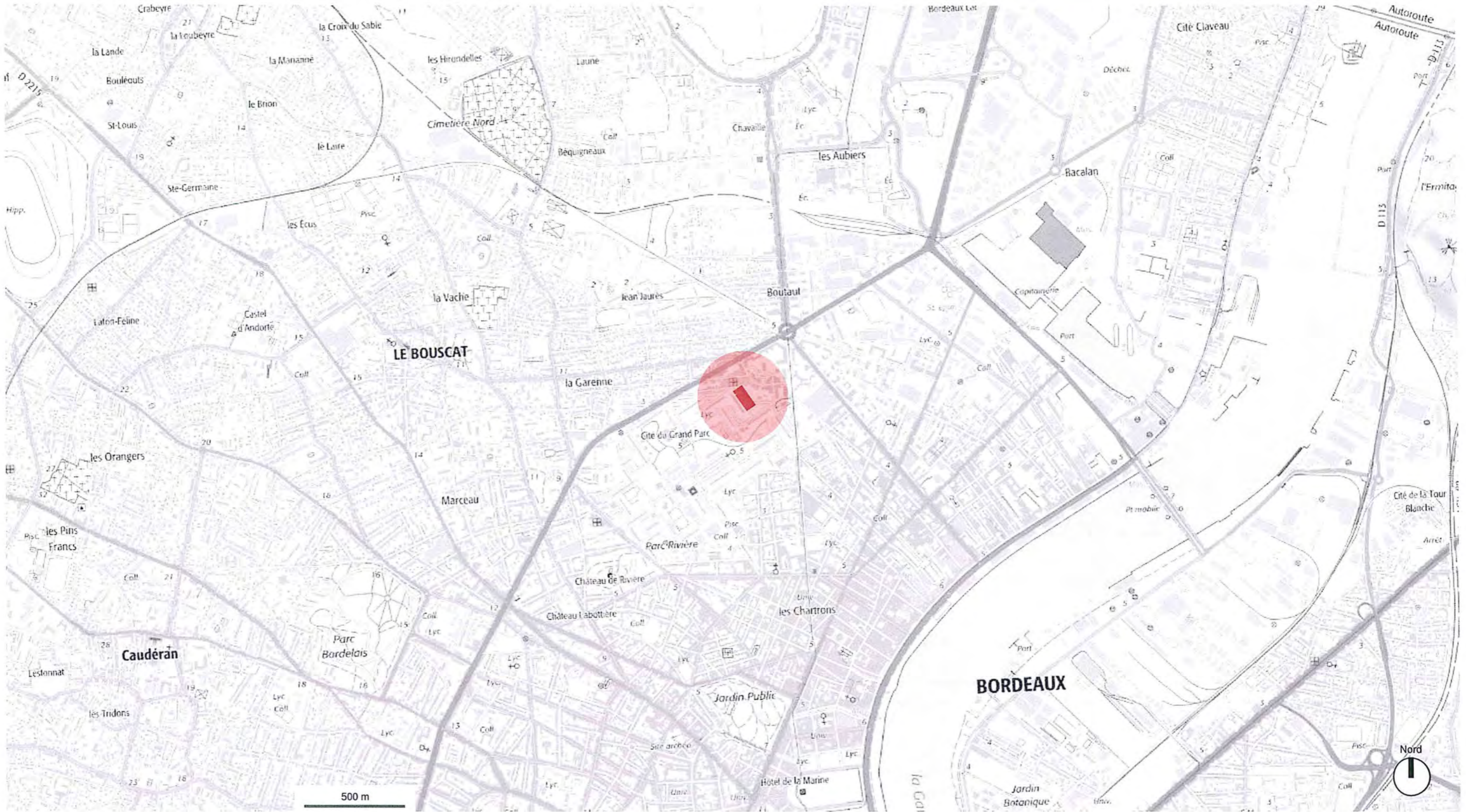
OPC

O.T.E.E.C  
L'étage Beaulieu 2000 - BP 90112 - 17285 PUILBOREAU cedex  
tel 05 46 67 76 41  
accueil@oteec.com



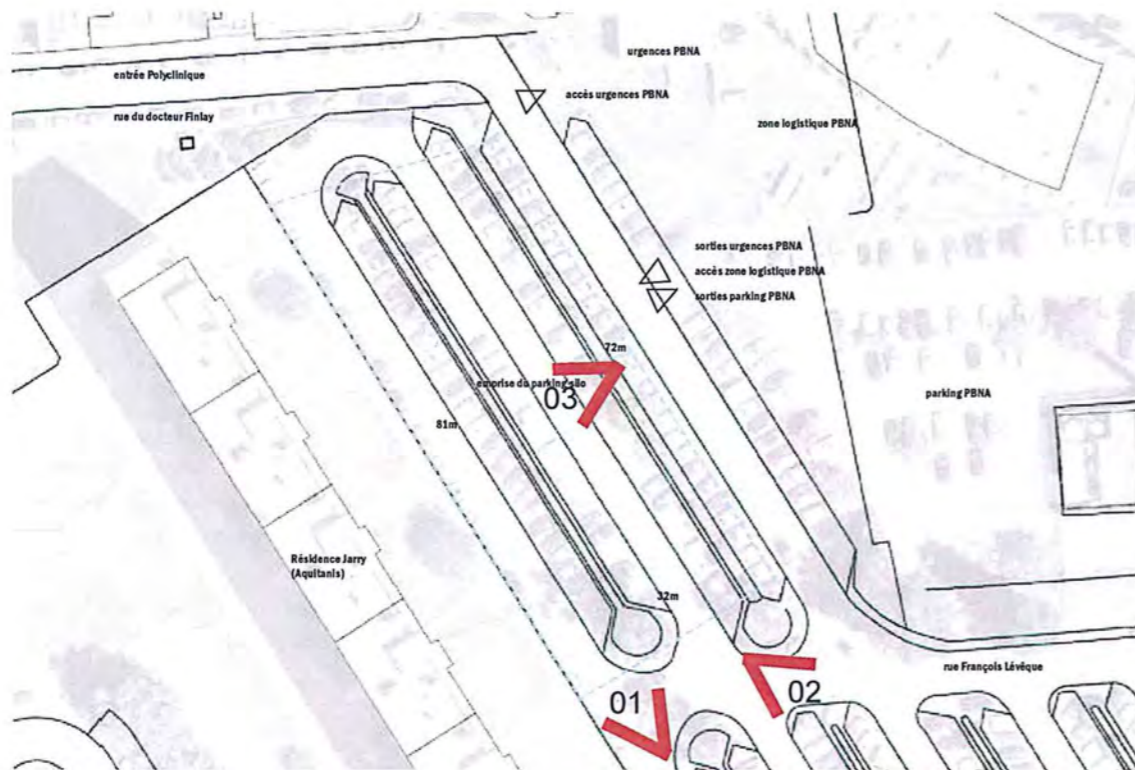
CoCo architecture  
architecture et urbanisme

Handwritten signature or mark.



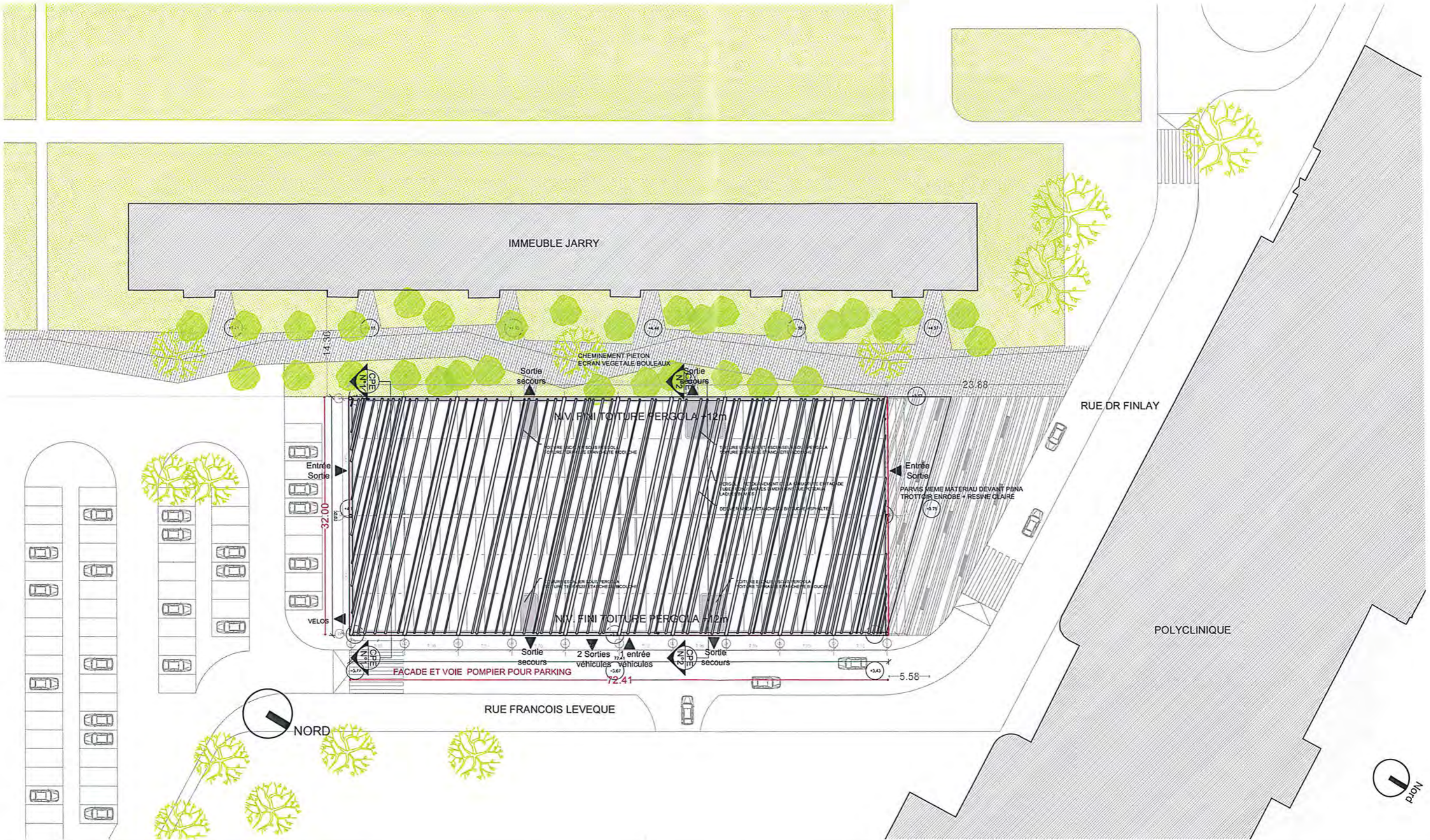
Maîtrise d'ouvrage <b>PARCUB</b> 9 Terrasse Front du Médoc BP 722 33006 BORDEAUX Cedex 05 57 29 32 82	<b>PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC GRAND PARC BORDEAUX</b>	 Architecte mandataire <b>MORE architecture</b> 174 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX 05 57 29 32 82 contact@more-architecture.fr	 Architecte cotraitant <b>CoCo architecture</b> La Touille, BP9 24250 CENAC tél : 05 53 31 10 42 dordogne@cocoarchitecture.fr	PHASE	PLAN	EMETTEUR	ECHELLE	DATE
				PIC	ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION	ARCH	1/25000	17/01/2017

*Handwritten signature or mark.*



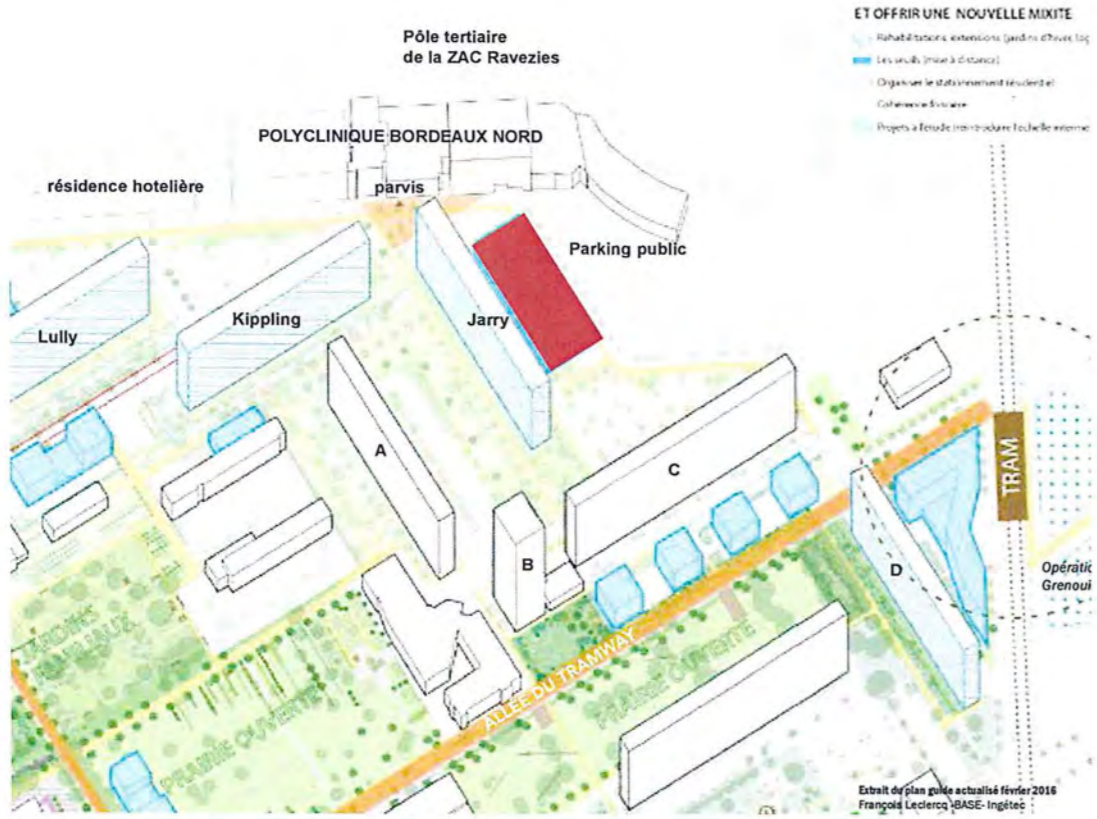
Maîtrise d'ouvrage <b>PARCUB</b> 9 Terrasse Front du Médoc BP 722 33006 BORDEAUX Cedex 05 57 29 32 82	<b>PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC GRAND PARC BORDEAUX</b>	 Architecte mandataire <b>MORE architecture</b> 174 rue Fondaudouge 33000 BORDEAUX 05 57 29 32 82 contact@more-architecture.fr	 Architecte cotraitant <b>CoCo architecture</b> La Touille, BP9 24250 CENAC tél : 05 53 31 10 42 dordogne@cocoarchitecture.fr	PHASE	PLAN	EMETTEUR	ECHELLE	DATE
				PIC	ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES ZONE IMPLANTATION	ARCH		17/01/2017







Maîtrise d'ouvrage <b>PARCUB</b> 9 Terrasse Front du Médoc BP 722 33006 BORDEAUX Cedex 05 57 29 32 82	<b>PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC GRAND PARC BORDEAUX</b>	 Architecte mandataire <b>MORE architecture</b> 174 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX 05 57 29 32 82 contact@more-architecture.fr	 Architecte cotraitant <b>CoCo architecture</b> La Touille, BP9 24250 CENAC tél : 05 53 31 10 42 dordogne@cocoarchitecture.fr	PHASE PLAN	ANNEXE 4.1 - PLAN MASSE PROJETE	EMETTEUR ARCH	ECHELLE 1/500e	DATE 17/01/2017
					PIC			





Extrait plan guide actualisé février 2016



Maîtrise d'ouvrage <b>PARCUB</b> 9 Terrasse Front du Médoc BP 722 33006 BORDEAUX Cedex 05 57 29 32 82	PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC GRAND PARC BORDEAUX	 Architecte mandataire <b>MORE architecture</b> 174 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX 05 57 29 32 82 contact@more-architecture.fr	 Architecte cotraitant <b>CoCo architecture</b> La Touille, BP9 24250 CENAC tél : 05 53 31 10 42 dordogne@cocoarchitecture.fr	PHASE	PLAN	EMETTEUR	EHELLE	DATE
				PIC	ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS	ARCH	1/2000	17/01/2017

*Handwritten signature or mark.*